

ETUDES - 1^{res}, 2^e et 3^e années

Informations générales

Deux études sont organisées chaque **lundi, mardi** et **jeudi**.
Une étude surveillée est également organisée le vendredi jusqu'à 16 h 10.
L'école est ouverte jusqu'à 18 h chaque jour.

1. L'ETUDE SURVEILLEE

Elle garantit aux élèves qui s'y inscrivent un cadre calme et silencieux pour travailler personnellement.

Elle s'adresse à des élèves qui sont à même de s'organiser dans leur travail personnel, mais qui ont besoin de cet encadrement pour une des raisons suivantes :

- l'organisation familiale demande qu'ils restent à l'école un certain temps ;
- ils ne disposent pas à la maison de conditions favorables pour un travail scolaire efficace ;
- ils n'ont pas la volonté personnelle de s'y mettre quand ils sont livrés à eux-mêmes.

Horaire : Eventuellement de 15 h 20 à 16 h 10 (salle d'étude) ;
Récréation entre 16 h 10 et 16 h 25 ;
16 h 25 à 17 h 25 (salle d'étude) ;
Les parents indiquent à quelle heure ils autorisent leur enfant à quitter l'étude.

Frais : Cette étude est gratuite.

Inscriptions : Au début du 1^{er} trimestre mais elle peut se prendre si nécessaire plus tard dans l'année. Sauf indication contraire, l'inscription est automatiquement reconduite au début du trimestre suivant. Le choix des jours d'inscription est libre.

2. L'ETUDE DIRIGEE

Elle propose aux élèves qui s'y inscrivent une **guidance méthodologique pour le travail scolaire quotidien (devoirs et leçons)**.

Elle consiste en un accompagnement du travail de l'élève et est orientée vers :

- la méthode de travail (gestion du journal de classe, mise en ordre des notes de cours, révision des matières, ...) ;
- une assistance permettant à l'élève de faire face aux exigences des disciplines dans lesquelles celui-ci éprouve des difficultés ;
- des conseils de nature à mettre en place une stratégie de réussite scolaire.

Afin de pouvoir y réaliser un travail de qualité, le nombre d'élèves dans chaque groupe est limité.

Pour tirer bénéfice de cette étude, l'élève doit être motivé par un désir de progrès et accepter de s'investir dans un effort personnel. Il sera présent régulièrement et ponctuellement. En effet, l'efficacité du travail mené à cette étude dépend d'un investissement sérieux, et dans le long terme.

Par respect de la déontologie, dans la mesure du possible, les enseignants n'encadrent pas leurs propres élèves en étude dirigée.

Horaire : **De 16 h 25 à 17 h 55.** Cet horaire peut entraîner une "fourche" pour certains élèves. Ils passent cette heure de fourche, soit en récréation dans la cour, soit au multimédia, soit en salle d'étude. En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à quitter l'école entre la fin des cours et le début de l'étude.

Frais : Une participation financière de 4 € par séance est demandée aux élèves inscrits régulièrement les trois jours de la semaine. Cette participation est portée à 5 € pour les élèves qui ne s'inscrivent pas aux trois séances. Paiement par période de deux mois, à la réception de la note de frais. Le seul motif valable de remboursement pour une

ou plusieurs séances est un certificat médical : les sommes correspondantes pourront être décomptées à la période suivante.

Inscriptions : Dès la fin du mois de septembre. Les demandes d'inscriptions peuvent se prendre en cours d'année. Ces demandes seront satisfaites, dans la mesure des places disponibles, en priorité aux premiers inscrits et à concurrence des places disponibles.

Pour rappel, l'inscription se prend normalement **pour les trois jours de la semaine**. Des dérogations pour une séance par semaine maximum peuvent être obtenues pour un motif jugé valable par la direction. Cette dérogation n'annule pas la majoration de la participation financière.

L'étude commencera le lundi 1er octobre.

L'Institut Saint-Dominique n'est en aucun cas prestataire d'un service, organisé par une a.s.b.l., qui regroupe parents, élèves et certains enseignants. L'Institut accepte de faciliter les conditions d'encadrement, de mettre gracieusement des locaux à disposition et de veiller à ce que les pratiques en la matière respectent la déontologie.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DES ETUDES

Les parents sont tenus quotidiennement au courant de la participation de leur enfant à l'étude dirigée par le journal de classe, paraphé et éventuellement annoté par le professeur responsable.

Le règlement d'ordre intérieur est d'application durant les études, tout particulièrement en ce qui concerne :

- le silence, le calme, la concentration;
- le matériel de travail et le journal de classe;
- le maintien en ordre du local mis à la disposition des élèves;
- le respect du bien d'autrui (objets et matériels laissés dans le casier du banc par l'élève qui occupe habituellement cette place);
- les absences, à justifier (justification préalable en cas d'absence prévue).

En cas de non-respect des règles de fonctionnement, le professeur responsable avertit l'élève et, si nécessaire, le sanctionne et informe les parents et la direction du problème.

La répétition de comportements négatifs, une attitude trop fréquente de non-travail, ou un fait grave peuvent entraîner l'exclusion de l'étude jusqu'à la fin du trimestre, voire de l'année. Dans ce cas, l'exclusion étant motivée par la négligence de l'élève ou sa mauvaise volonté, la participation financière des parents reste due jusqu'à la fin de la période.

ETUDES
Année scolaire 2012 – 2013
Classes de 1^{re}, 2^e et 3^e

Tous les renseignements utiles sont communiqués via un autre feuillet.

Ce document est à remettre à l'éducateur au plus tard pour le jeudi 20 septembre.

Concerne : NOM . . .

Prénom . . .

Classe : . . .

Monsieur, Madame . . .

ont pris connaissance des informations concernant les études et n'inscrivent leur enfant à aucune étude.

inscrivent leur fils/fille à l'**étude surveillée** à partir de la date du ...

lundi jusqu'à : ... h

mardi jusqu'à : ... h

jeudi jusqu'à : ... h

vendredi jusqu'à : 16 h 10.

inscrivent leur fils/fille à l'**étude dirigée** à partir du ... pour les jours suivants :

lundi

mardi

jeudi

En cas d'inscription pour deux jours/semaine seulement, prière de le préciser et d'en **indiquer le motif** : ...

L'élève s'engage à

- travailler régulièrement, selon les indications du professeur responsable,
- respecter les règles de fonctionnement de l'étude dont il a pris connaissance (feuillet ci-joint).

Téléphone des parents : ...

Adresse Email : ...

Remarques éventuelles : ...

Date :

Signature de l'élève :

Signature(s) du/des parent(s) :